



Décision exécutive sans que je ne sois au courant

Par **leodie**, le **15/10/2014** à **16:47**

Bonjour,

J'ai eu une dette de 13300 € avec mon ex conjoint en 2009, j'ai payé 6990 € j'ai vu avec l'organisme pour qu'il reprenne les 3400 € restant sur le compte de mon ex ami d'ailleurs les derniers courriers sont à son nom.

Hier je vois mon compte livret A à 29.90 e au lieu de 5786 € je demande à ma banque qui me dise que c'est une décision exécutive de l'huissier.

Je ne suis au courant de rien je vais de tribunal en tribunal à avocat à huissier qui m'envoie balader, en leur disant que je n'ai jamais reçu d'assignation, ils envoient les courriers chez mon ex.

Mon ex étant au courant des courriers ne m'a jamais informé et en à profiter mon mettre ses sous sur le compte de sa société et ce retrouve non solvable et moi j'ai la surprise, que dois je faire svp ?